



L'information grandeur nature

INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE



IDENTITE

- Établissement public à caractère administratif
- **Double tutelle du ministre chargé du développement durable et du ministre chargé des forêts**



UN « NOUVEL » IGN

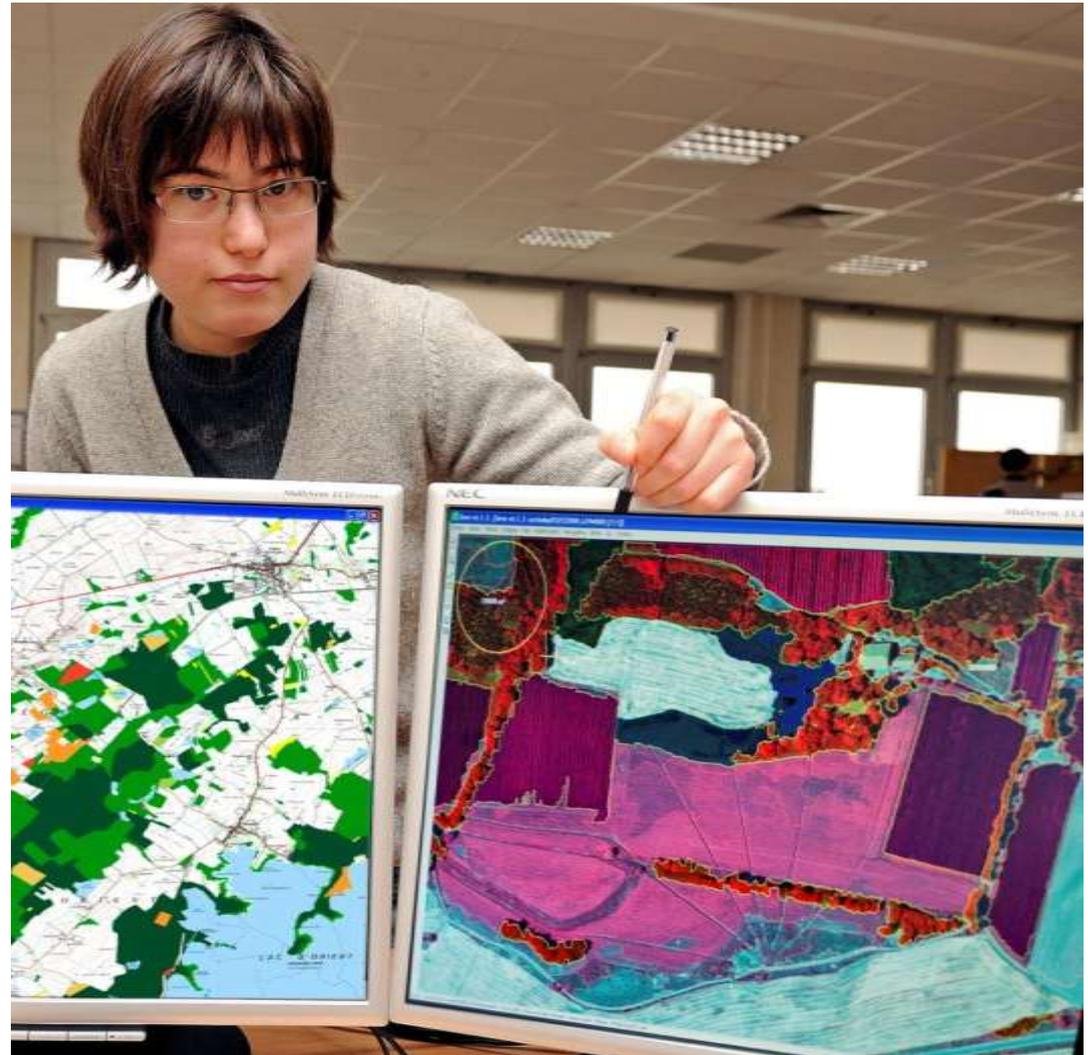
- En application de la décision du conseil de modernisation des politiques publiques du 30 juin 2010 et du décret n° 2011-1371 du 27 octobre 2011, l'IGN et l'IFN ont fusionné le 1^{er} janvier 2012.
- Le nouvel établissement, dénommé « Institut national de l'information géographique et forestière », conserve le sigle IGN.



INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

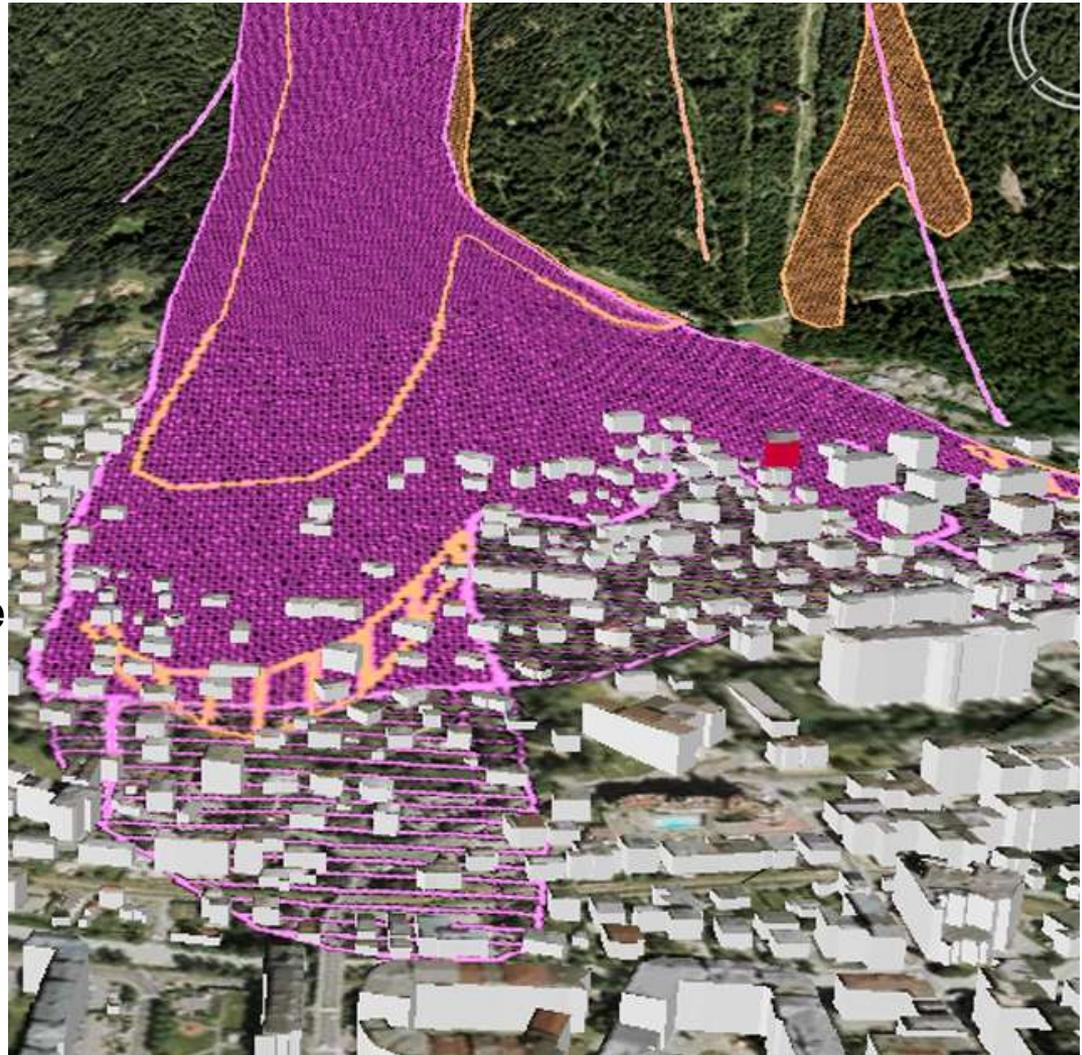
LA VOCATION DE L'IGN...

- **Décrire, d'un point de vue géométrique et physique, la surface du territoire national et l'occupation de son sol.**
- **Élaborer et mettre à jour l'inventaire permanent des ressources forestières nationales.**
- **Faire toutes les représentations appropriées, archiver et diffuser les informations correspondantes.**



... EN APPUI AUX POLITIQUES PUBLIQUES

- Pour l'aménagement du territoire, le développement durable et la protection de l'environnement,
- Pour la défense, la sécurité nationale, la prévention des risques,
- Pour le développement de l'information géographique et de la politique forestière en France et au niveau international.



ZONES D'ACTION DES DIRECTIONS INTERRÉGIONALES





INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

Activités forestières de l'IGN

Constituer et mettre à jour sur le territoire métropolitain les bases de données relatives aux ressources et aux milieux forestiers, ainsi qu'un référentiel géographique de description des essences forestières cohérent avec le RGE

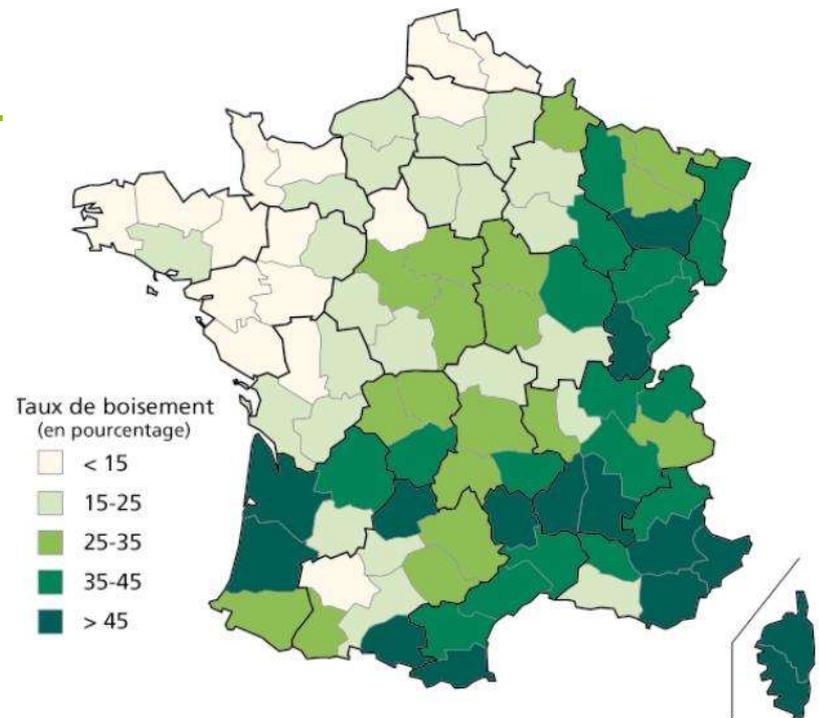


DONNÉES DE L'INVENTAIRE

- 8^{ème} campagne d'inventaire qui vient de s'achever.
- Depuis 2005 : sondage systématique annuel sur l'ensemble du territoire métropolitain soit :
 - ~ 50 000 points photo-interprétés par an selon une grille régulière à maille carré
 - ~ 7 000 (points) placettes de 25 m de rayon relevés par an pour mesures et observation
- [Principaux chiffres des campagnes 2007-2011](#)
- IF 2012 : [Le bois mort en forêt](#)
- [La forêt dans les grandes régions écologiques](#)
- 6 décembre 2012 : [Colloque sur le centenaire de l'inventaire Daubrée](#)

- ◆ Couverture boisée fermée
- ◆ Couverture boisée ouverte
- ◆ Peupleraie
- ◆ Bosquet
- ◆ Lande
- ◆ Autre végétation
- ◆ Sans végétation
- ◆ Eau continentale

fig. 4 - L'occupation du sol photo-interprétée en 2011



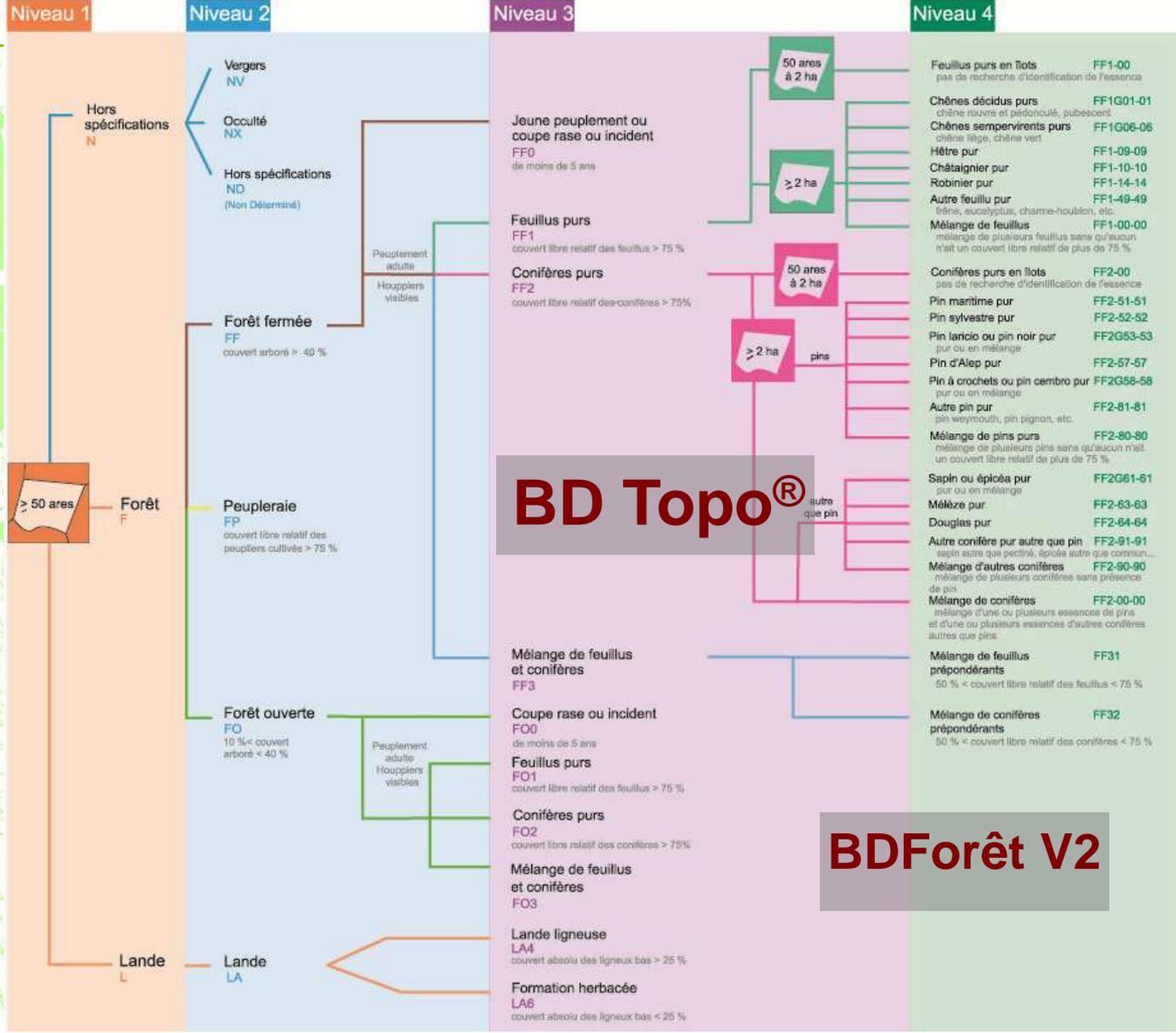
- Taux de boisement (en pourcentage)
- < 15
 - 15-25
 - 25-35
 - 35-45
 - > 45

Taux de boisement des départements

| Quelques données régionales | | | | | |
|-----------------------------|-------------|-------------------------------|-----------------------|-----------------------------------|-----------------------|
| | | Production | | Prélèvements (P) et Mortalité (M) | |
| | | Totale | par hectare | Total | par hectare |
| | | en million m ³ /an | m ³ /ha/an | en million m ³ /an | m ³ /ha/an |
| Centre-Est | Limousin | 4,4 ± 0,3 | 7,9 ± 0,5 | P : 8,0 ± 1,7 | P : 3,0 ± 0,6 |
| | Auvergne | 5,5 ± 0,3 | 7,7 ± 0,4 | | |
| | Rhône-Alpes | 9,0 ± 0,4 | 5,8 ± 0,2 | M : 2,3 ± 0,4 | M : 0,8 ± 0,2 |

COUCHE VÉGÉTATION ET BDFORÊT

DISTINCTION COUCHE VÉGÉTATION BDTOPO / BDFORÊTV2



DISPONIBILITÉ COUCHE VÉGÉTATION / BDFORÊT

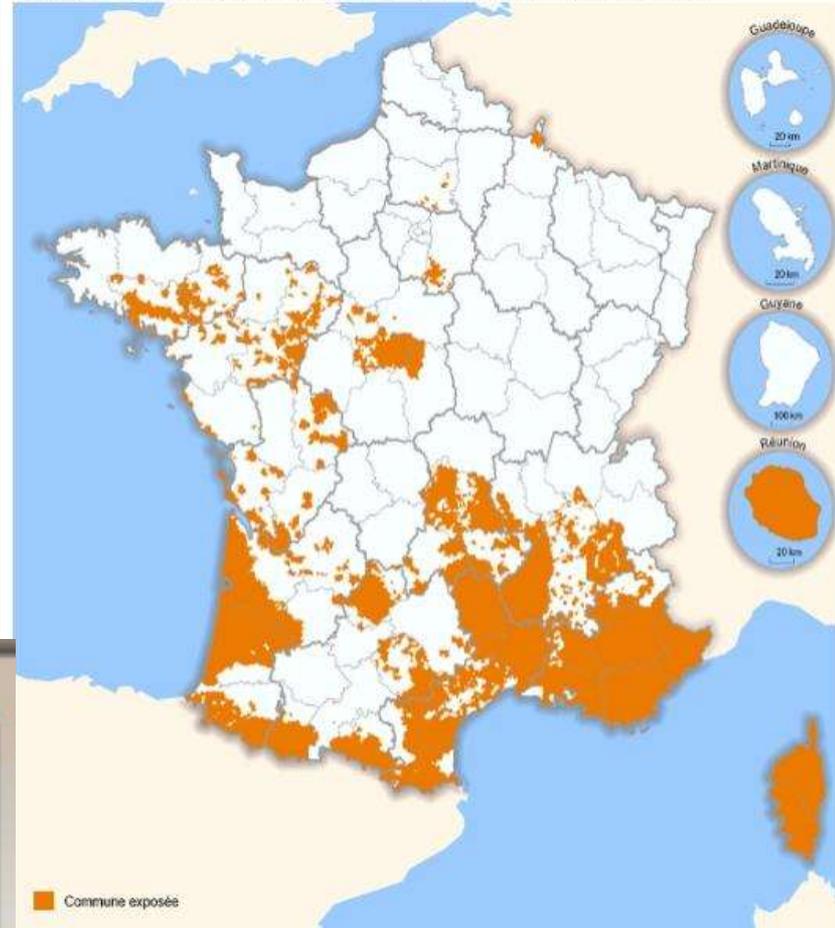
| Départements | Disponibilité Couche végétation monothème et BDForêt V1 | Disponibilité Couche végétation multithème et BDForêt V2 | Prévisionnel couche végétation multithème et Bdforêt V2 |
|--------------|---|--|---|
| 03 | Oui PVA 1997 | Oui PVA 2008 | |
| 15 | Oui PVA 2000 | Non | Premier semestre 2014 |
| 43 | Oui PVA 1999 | Non | Deuxième semestre 2013 – PVA 2010 |
| 63 | Oui PVA 2000 | Oui PVA 2009 | |



BASE NATIONALE FEU DE FORÊT



Les communes exposées aux risques feux de forêts, en mars 2010



Source : Meeddm (base de données Gaspard), mars 2010 - © IGN, BD Cartho@limites communales, 2006- Traitements : SO.es.

Mise en place : 2004

Gestionnaire : Adresse : IGN - Château des Barres – 45290 NOGENT-SUR-VERNISSON
Tél. 02.38.28.18.00: – Fax : 02.38.28.18.29

Collaborations : MAAF/DGFAR, DPFM, DRAAF, DDT, ARDFCI d'Aquitaine, SDIS, MISILL

Financement : Ministère chargé de l'agriculture et Union Européenne dans le cadre du [règlement "Forest Focus"](#).

Objectifs Constitution d'une base de données feux de forêt homogène et normalisée au niveau national, à partir des données collectées dans les zones à risque, avec 3 zones de collecte : départements méditerranéens, région Aquitaine, autres départements métropolitains.

| Structure et nature des observations | Données | Publications |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Collectées sur le terrain par les SDIS et par la DRAAF, l'ONF et l'A.R. de DFCI d'Aquitaine et renseignées tous les ans, par un correspondant régional- Ces données sont réunies, soit :<ul style="list-style-type: none">- dans la base "Prométhée" (consultable sur www.promethee.com) pour les 15 départements méditerranéens depuis 1973,- dans la base du service central des études et enquêtes statistiques du ministère chargé de l'agriculture depuis 1992.- Pour chaque feu identifié:<ul style="list-style-type: none">- Dates et heures d'alerte, de première intervention et d'extinction du feu,- Localisation du départ du feu,- Surfaces parcourues par le feu,- Cause de mise à feu- Dommages | <p>Les données de la base nationale, hébergées par l'IGN, répondent aux spécifications du règlement (CE) n° 2152/2003 du Parlement européen et du Conseil du 17 novembre 2003 concernant la surveillance des forêts et des interactions environnementales dans la Communauté (Forest Focus).</p> <p>http://bdiff.ifn.fr/</p> <p>Cette base comprend les données annuelles depuis 2001, soit de l'ordre de 5 à 6 000 évènements par an.</p> | <p>Rapports de présentation et d'analyse des données concernant la partie française du système d'information sur les incendies de forêt en 2003 – IFN – 2004.</p> |

EXPERTISE FORESTIÈRE ET ENVIRONNEMENTALE



Accueil

Avec le soutien de l'ADEME, l'Inventaire Forestier National (IFN), l'Institut technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA) et l'association SOLAGRI ont réalisé en 2008-2009 une évaluation nationale de la biomasse ligneuse supplémentaire disponible pour l'énergie.

Elle fait suite aux deux études nationales menées en 2005 par SOLAGRI, IFN et IFM (pour l'ADEME) puis en 2007 par le Cemagref (pour le ministère de l'Agriculture ou PSAAF). Elle vise, en collaboration avec la mise à jour par le Cemagref en 2008-2009 de l'étude MAAP 2007, l'approfondissement des connaissances sur les ressources ligneuses valorisables en énergie dans un contexte économique donné.

Les travaux ont également conduit à la mise en place du présent site Internet pour la consultation des méthodes et résultats de l'étude.

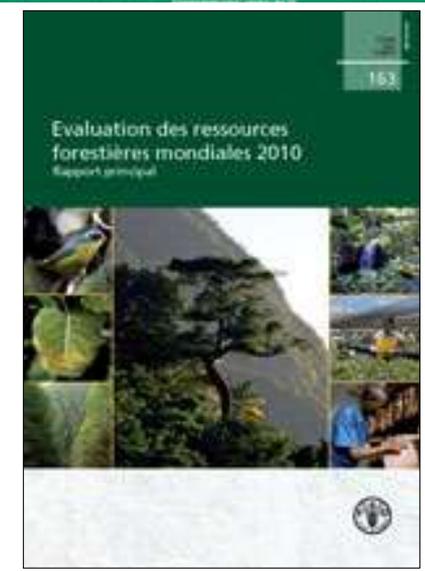
FCBA Institut technologique

INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL

SOLAGRI

Auteurs de l'étude :
 IFN : Antoine Colin (chef de projet), Cyrille Barnières, Nivelle Sale
 FCBA : Alan Thivolle-Cazat
 SOLAGRI : Frédéric Couzon, Christian Couurier

Conception et développement du site Internet :
 IFN, 2009



Compétences nationales au Département Expertise Forestière et Environnementale :

- ressource et carbone
- gestion durable
- écologie
- feux de forêt
- santé des forêts
- géomatique
- modélisation des volumes

Compétences régionales en DIR – départements expertises et prestations :

- Sud-Ouest : écologie, biodiversité, pin maritime
- Nord-Ouest : continuités écologiques, bocage et paysage
- Centre-Est : télédétection et forêt de montagne
- Sud-Est : forêts méditerranéennes
- Nord-Est : écologie, ressource

CARHAB



| | |
|-------------------------|---|
| Mise en place : | 2009-2010 – signature convention IGN 12/2011 pour 1 an renouvelable |
| Collaborations : | MEDDTL/DGALN/DEB et partenaires IGN, IRSTEA, FCBN, CBNx, MNHN |
| Financement : | MEDDTL et Union Européenne dans le cadre de la Directive Habitat Faune Flore (92/43/CEE) « NATURA 2000 » |
| Objectifs | Disposer d'ici à 2025 d'une cartographie des végétations naturelles et semi-naturelles du territoire métropolitain à l'échelle du 1:25 000 |

| Calendrier | Cadre | Action des partenaires |
|---|--|--|
| <p>2009-2010 : Amorce du projet</p> <p>Décembre 2011 : Lancement</p> <p>2012-2014 : Phase de test</p> <p>Les sites expérimentaux en 2012 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - département de l'Isère (massif de Belledonne et massif du Vercors) - département de la Loire (massif du Pilat, plaine du Forez...) - département du Cher (Sologne, Pays Fort) - Collectivité territoriale de Corse <p style="text-align: center;">Affinage de la méthodologie Production de 15 départements</p> <p>2015-2018 : Production de 13 départements par an Premiers résultats</p> <p>2025 : Fin CARHAB V1</p> | <p>Directive Habitat Faune Flore (n°92/43/CEE) « NATURA 2000 »</p> <p>Demande et pilotage MEDDTL</p> <p>Utilisable dans de nombreux projets du MEDDTL (Carnet B, Atlas de la biodiversité, etc...)</p> | <p>IGN : production pour les milieux forestiers</p> <p>IRSTEA : production pour les milieux naturels hors forêt</p> <p>EVS-ISTHME, SFP, MNHN : nomenclature</p> <p>CBNx : cartographie terrain</p> <p>Les méthodes et technologies employées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - télédétection, - modélisation et analyses spatiales, - ressources géomatiques et SIG nomade, - réalisation de catalogues régionaux de végétations, - utilisation de référentiels de phytosociologie sigmatiste, - dynamique et paysagère, - conception d'un système d'informations national |

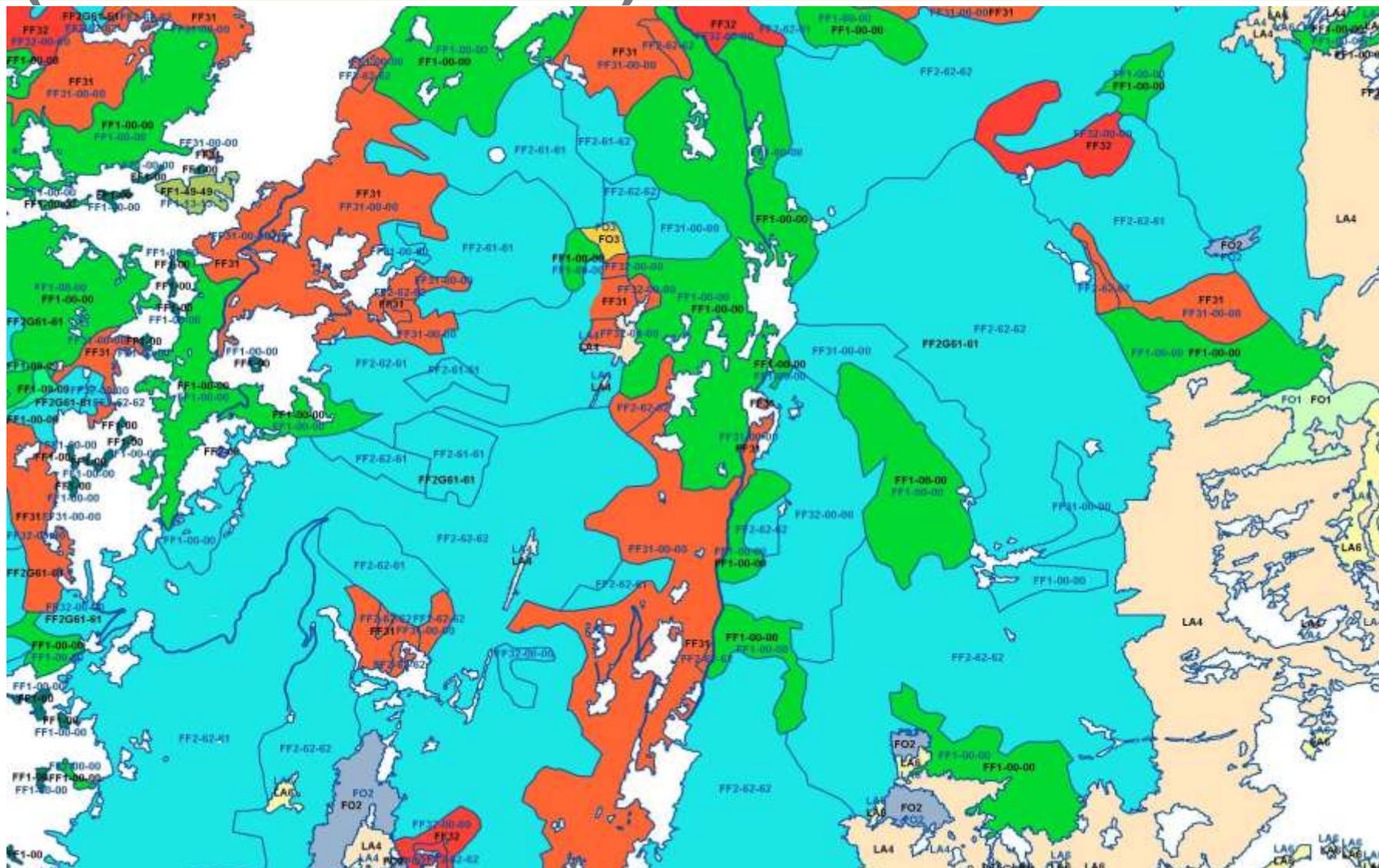
Les objectifs du projet CarHAB

Produire une cartographie des végétations de la France métropolitaine

- Compatibilité recherchée avec les référentiels (RGE) (Lisibilité 1/25 000ème)
- Plus petit objet représenté : 0,5 ha (5000 m²)
- Spécifications homogènes
- Exclusion des milieux urbains, artificiels et agricoles intensifs (séries)
- Nomenclature basée sur la phytosociologie sigmatiste et paysagère



Exemple de fond blanc des milieux forestiers (Massif de Belledonne)



Projets en cours

**Fournir les informations contribuant à la définition,
à la mise en œuvre et à l'évaluation
des politiques nationales relatives à l'écologie,
à l'énergie, à la forêt, à l'aménagement du territoire,
à la prévention du changement climatique
et à l'adaptation à ce changement**



OCS : OCCUPATION DU SOL

Mise en place : 2012 dans la cadre du Contrat 2010-2013 d'Objectifs de Performance (COP) passé avec l'Etat, la réalisation d'une base d'occupation du sol à grande échelle (OCS-GE).

Collaborations : Niveau régional un appui pour OCS GE CRIGE – centre régionaux de l'information géographique

Un groupe de travail MEDDTL/DGALN – Certu - Groupe technique « réseau géomatique et connaissance des territoires », dont la mission est de définir une nomenclature OCS nationale

Objectif : Cette base d'occupation du sol constituera à terme une partition continue du territoire et fournira une information de qualité homogène, de précision métrique et disponible nationalement. L'unité de collecte retenue permettra les échelles d'utilisation les plus fines (1 / 10 000 environ).

| Calendrier | Cadre | Précision |
|--|--|--|
| <p>Avril 2012 : Lancement du projet</p> <p>2012 : Etude et analyse de l'existant Définition de la nomenclature</p> <p>2012-2013 : Structuration et modélisation</p> <p>Développement du processus de production</p> <p>Test de mise en production</p> | <p>L'IGN s'est vu fixé comme objectif, dans le Contrat 2010-2013 d'Objectifs de Performance (COP) passé avec l'Etat, la réalisation d'une base d'occupation du sol à grande échelle (OCS-GE).</p> <p>CONTEXTE EUROPEEN INSPIRE – Directive Européenne GMES – GIO - programme européen</p> <p>CONTEXTE NATIONAL Des besoins exprimés PAR Les services de l'Etat et les établissements publics Les collectivités territoriales POUR L'aménagement du territoire La prévention des risques naturels et technologiques La gestion des ressources Les impacts de l'activité humaine sur l'environnement L'agriculture</p> | <p>Nomenclature intégrant les deux problématiques de la couverture du sol (surface en eau, sol nu, forêt, ...) et de son « utilisation » (usage agricole, ...).</p> <p>En accord avec les utilisateurs, l'IGN va proposer une première ossature pour la composante couverture du sol, construite à partir de sa BD Parcellaire et des réseaux hydrographiques, routiers et ferrés.</p> <p>Pour la quinzaine de thèmes complémentaires, des tests sont planifiés pour explorer les scénarios de production. L'aspect « utilisation » du sol plus délicat à traiter, continuera à être étudié.</p> |

OBJECTIFS DE LA COUCHE OCS GE

- **Modélisation et structuration d'un référentiel national OCS grande échelle pour un suivi de l'évolution de l'occupation du sol**
- **Compatible avec les couches du RGE**
- **Nomenclature compatible avec les OCS régionales existantes ou en projet (tant que faire se peut) – Compatible avec Corine Land Cover**
- **Validée par la communauté des utilisateurs (internes IGN et externes)**
- **Basée sur les données existantes à l'IGN et sur toutes autres données mobilisables extraites de référentiels nationaux ou locaux.**
- **Précision équivalente à celle de BD Topo®**
- **Conforme à la directive Inspire**

E-PLU : PLATEFORME POUR UN PLU NUMÉRIQUE



■ PROJET EN PARTENARIAT

- ETABLISSEMENT PUBLIC AYANT POUR VOCATION DE DÉCRIRE LA SURFACE DU TERRITOIRE NATIONAL ET L'OCCUPATION DE SON SOL, ET D'ÉLABORER ET DE METTRE À JOUR L'INVENTAIRE PERMANENT DES RESSOURCES FORESTIÈRES NATIONALES.



- CABINET DE CONSEIL SPÉCIALISÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT URBAIN DURABLE, INFORMATIQUE DÉCISIONNELLE ET GÉOMATIQUE.



- SOCIÉTÉ SPÉCIALISÉE EN BASE DE DONNÉES SPATIALES ET EN ARCHITECTURE SIG OPEN SOURCE



■ FINANCÉ PAR :

- FEDER
- RÉGION ÎLE DE FRANCE



■ LABÉLISÉ PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

- ADVANCITY



- SYSTEMATICS

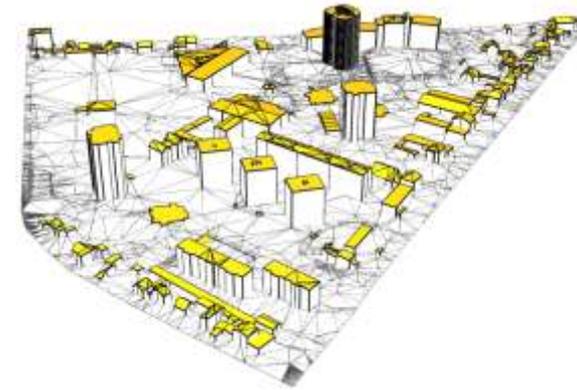


OBJECTIFS DU PROJET E-PLU

FOURNIR UN OUTIL CLIENT LÉGER ACCESSIBLE EN LIGNE, POUR :

- ASSISTANCE À LA RÉALISATION DE PLU
- VISUALISATION EN 3D
- SIMULATION DE DROITS À CONSTRUIRE
- PLATEFORME COLLABORATIVE DE TRAVAIL
- OUTIL D'AIDE À LA CONCEPTION
- OUTIL DYNAMIQUE DE PRÉSENTATION EN 3D DES PROJETS

D'URBANISME



IMPLICATION DE L'IGN

- ANALYSE DU BESOIN (IGN CONSEIL) - *TERMINÉ*
- EXPERTISE DES DONNÉES MOBILISABLES - *TERMINÉ*
- MOBILISATION DES CONNAISSANCES URBAINES ([COGIT](#) ET [IGN CONSEIL](#)) - *TERMINÉ*
- CRÉATION D'UN ENVIRONNEMENT URBAIN ENRICHIS (SD ET [MATIS](#)) – *EN COURS*
- INTÉGRATION GÉOMÉTRIQUE DES DONNÉES DE LA COLLECTIVITÉ (COGIT) – *EN COURS*
- SÉMIOLOGIE, CHOIX CARTOGRAPHIQUES ET RECETTE – *À VENIR*

RPCU (REPRÉSENTATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL UNIQUE)

Mise en place : 20/05/2011 : courrier du ministre du budget à la ministre de l'écologie donnant le feu vert pour le lancement de l'expérimentation

Collaborations : OGE, AMF, ADF, DGCL, IGN

Objectif : A terme avoir un seul référentiel parcellaire : référentiel parcellaire cadastral unique

| Historique - Contexte | Cadre | Calendrier phase test |
|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">✓ Plan cadastral français né en 1808 – Existence actuelle sous deux formes : PCI image /PCI vecteur (73% en janvier 2012)✓ BD Parcellaire® née en 2001 - couverture du territoire terminée en 2008✓ Depuis 2008 : coexistence de 2 référentiels parcellaires, source de difficultés et d'incompréhensions pour les utilisateurs✓ Depuis 2001 : plusieurs groupes de travail « convergence » pas abouti (2001, 2006, tentative en 2008)✓ Début 2010 : nouvelle relance initiative MEDDTL/IGN → création de 2 GT DGFIP/MEDDTL/IGN: 1 technique et 1 juridique✓ Phase d'analyse des deux référentiels existants✓ Bilan : ni l'un ni l'autre ne répond totalement aux besoins des utilisateurs, en particulier sur la continuité parcellaire✓ Proposition de test à blanc pour constitution d'un nouveau produit : la Représentation du Parcellaire Cadastral Unique dite « RPCU » | <ul style="list-style-type: none">✓ 20/05/2011 : courrier du ministre du budget à la ministre de l'écologie donnant le feu vert pour le lancement de l'expérimentation✓ Recueil des candidatures locales : 7 départements✓ Mise en place du COPIL : 1ère réunion le 8 septembre 2011 (avec OGE, AMF, ADF, DGCL)✓ Décision de mise en place du comité de coordination technique (CCT) et des comités locaux d'expérimentation (CLE) | <ul style="list-style-type: none">✓ Durée de l'expérimentation : 7 mois de mars à octobre 2012 – 2 scénarii en parallèle✓ Bilan unique par le comité de coordination technique (CCT), qui sera validé par le COPIL puis remonté aux tutelles |

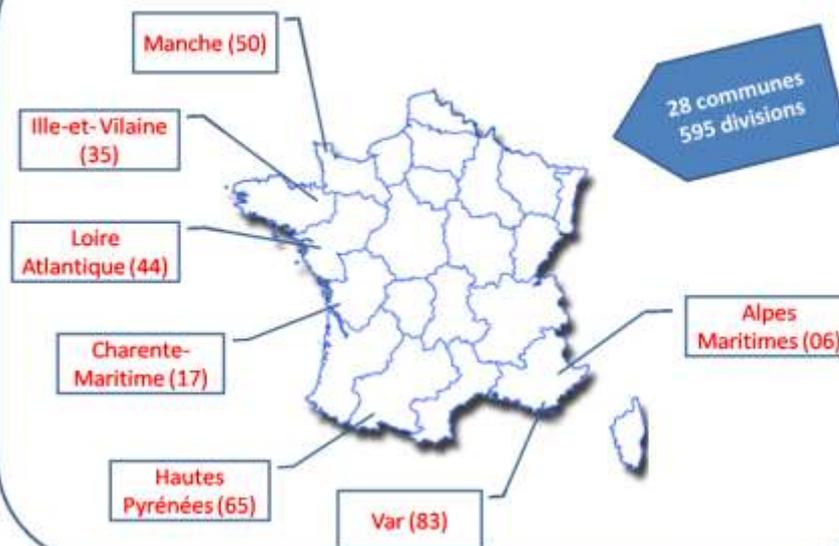
RPCU - expérimentation

➔ CLE (x 7)

- Co-Présidence : directeur départemental des finances publiques et préfet (ou directeur départemental des territoires)
- Représentants locaux des membres du copil



Les 7 zones d'expérimentation



COPIL
09.11

7 Comités locaux
d'expérimentation
01 et 02 .12

Expérimentation parallèle
dans les sept zones définies
de 03.12 à 10.12 (25.09)

BILAN
TECHNIQUE

COPIL
12.12

CONCLUSIONS &
RECOMMANDATIONS